

Un BSV lin fibre interrégional !

Animateurs référents :

Cynthia TORRECILLAS
ARVALIS
06.76.18.96.38
c.torrecillas@arvalis.fr

Hervé GEORGES
Chambre d'agriculture
06.86.37.56.41
h.georges@somme.chambagri.fr

Directeur de la publication
Sébastien WINDSOR
Président de la Chambre
régionale d'agriculture de
Normandie

BSV consultable sur les sites
de la DRAAF, des Chambres
d'agriculture et des partenaires
du programme

Abonnez-vous sur
normandie.chambres-agriculture.fr

Action du plan Écophyto pilotée
par les Ministères en charge de
l'agriculture, de l'écologie, de
la santé et de la recherche avec
l'appui technique et financier de
l'Office Français de la Biodiversité



A retenir

- Premier BSV de la campagne en lin fibre d'hiver
- Stades entre la levée et 7cm, 3 cm en moyenne
- Pas de pression bioagresseurs

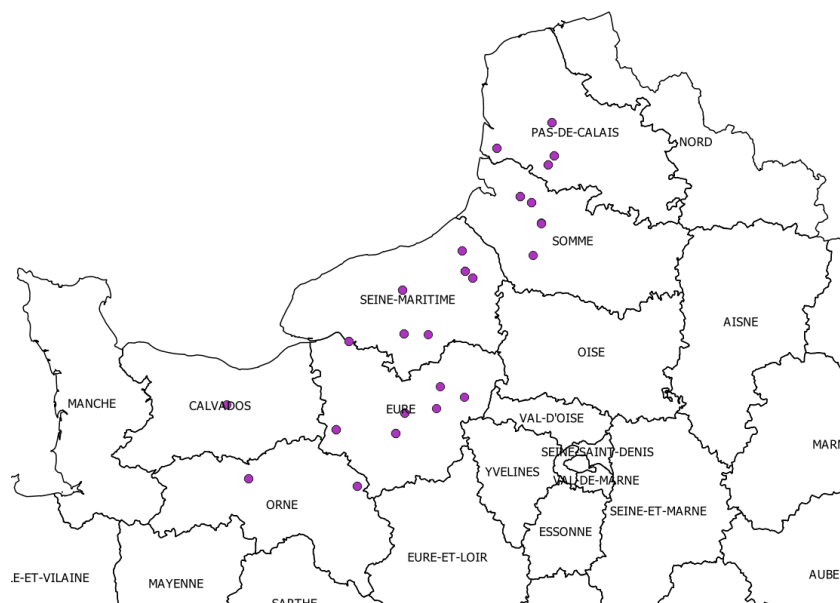
AGRO-METEO et SITUATION SUR LE TERRAIN

Les conditions météorologiques pour les chantiers de semis et les premières semaines de végétation ont été favorables à une bonne implantation de la culture et à une belle levée. Les densités de levées reportées par les observateurs sont homogènes et excellentes avec un nombre de pieds levés/m² compris entre 1 800 et 2 130.

Des températures de saison sont annoncées au cours de la semaine prochaine sur l'ensemble de la zone d'observation (Normandie et Hauts-de-France). Une attention particulière est à apporter aux linières qui sont à des stades inférieurs à 5 cm.

LE RESEAU D'OBSERVATIONS

Cette semaine, le réseau est constitué de 32 parcelles :



Lin fibre

Normandie - Hauts-de-France

Au sein du réseau, les dates de semis s'étalent sur un mois, du 24 septembre au 21 octobre 2025. 78% des parcelles ont été semées au cours de la première quinzaine du mois d'octobre.

Date de semis	Hauts-de-France	Normandie	Nombre de parcelles
24/09/2025 - 30/09/2025	3	1	4
01/10/2025 - 07/10/2025	2	9	11
08/10/2025 - 14/10/2025	7	7	14
15/10/2025 - 21/10/2025		3	3
Nombre de parcelles	12	20	32

STADES

Stades observés au sein du réseau

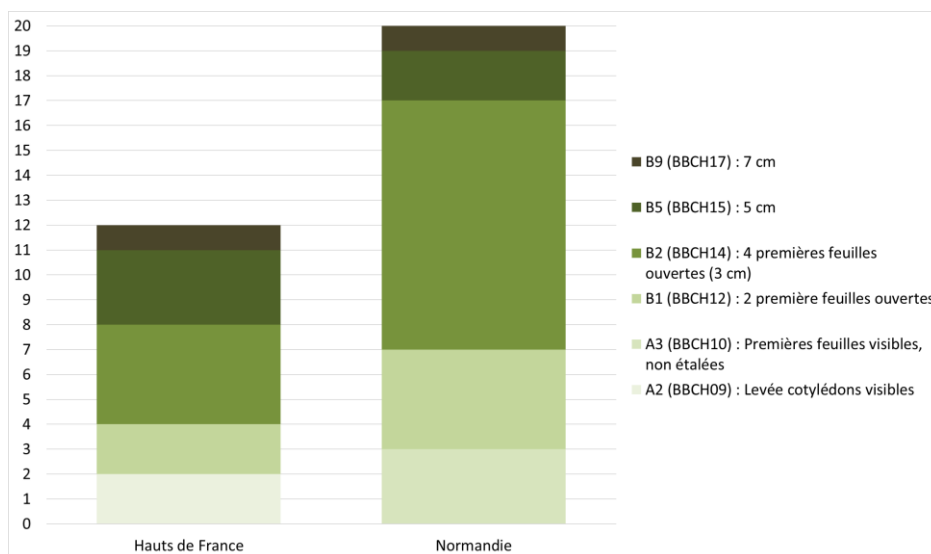


Figure 2 : Stade des parcelles en lin fibre d'hiver

Certaines parcelles ont pu être observées plusieurs fois depuis le 01 novembre

Les dernières linières du réseau semées sont en cours de levée. Les plus avancées sont au stade 7 cm, elles ont été semées fin septembre.



Source : M. CATONET – CA 80



Source : H. GEORGES – CA 80

Lin fibre

Normandie - Hauts-de-France

BIOAGRESSEURS

COURBURE / SEPTORIOSE



Aucun symptôme n'a été recensé dans le réseau. Les conditions de faible pluviométrie depuis le semis permettent en effet de limiter le risque de rencontrer la maladie.



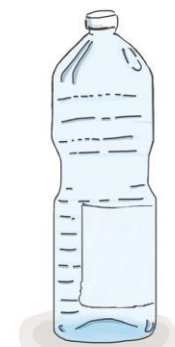
Photo 3 : Taches brunes et circulaires apparaissant sur les feuilles basales. Source : ARVALIS- Institut du végétal

Seuil de nuisibilité : Sur septoriose il n'existe pas de « réel seuil »

En cas de doute, et pour éviter toute confusion, il est conseillé de réaliser le test de la chambre humide :

Confirmation du diagnostic de la septoriose

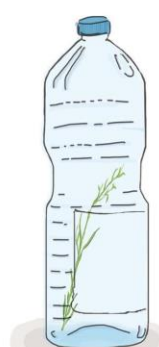
Pour mieux observer les pycnides noires contenant les spores du champignon, créer les conditions d'une chambre humide au moyen d'une bouteille d'eau en plastique :



1 Vider la bouteille d'eau en plastique, en y laissant quelques gouttes.



2 Placer dedans les feuilles présentant les symptômes à diagnostiquer.



3 Fermer le bouchon et laisser incuber en T° ambiante 24 à 48h (ne pas placer au soleil).



4 Observer à la loupe de poche les structures du champignon pathogène.

© ARVALIS - Institut du végétal

Principe de la Chambre humide (Source : ARVALIS) : les tissus infectés présentent des pycnides noires qui contiennent les spores du champignon

Lin fibre

Normandie - Hauts-de-France

Pour information

Consulter les notes nationales Biodiversité :

(ou Rendez-vous sur la page EcophytoPIC : <https://ecophytopic.fr/pic/prevenir/notes-nationales-biodiversite/>)



Nouvelle note nationale : [Scarabée japonais](#)



Méthodes alternatives : des produits de biocontrôle existent

Note DGAL du 22/06/2023 qui établit la liste des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle, au titre des articles L.253-5 et L.253-7 du code rural et de la pêche maritime.